Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le 29 mars 2025 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Maison du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Didier RICHE.

Présents :

- Représentants de la mairie : Didier RICHE, 2ème adjoint ; Fatima CHOMAT, conseillère municipale ; Pierre-Miche PECOUL, conseiller municipal ; Gilles APELOIG, conseiller municipal
- Représentants socioprofessionnels : Pierre MARTIN ; Olivier BRIDELANCE

PREFECTURE DE L'ISERE
09 AVR. 2025
SECTION COURRIER

Absents excusés : Néant
Secrétaire de séance : Pierre MARTIN
Représentant consultatif du Maire : Rémi GOUBE

En présence de : Jean-Pierre DEMENUS, directeur de la RGSGV ; Gilles CALVEZ, directeur d'exploitation.

VOTE :	Pour	0	Contre	0	Abstention	0

2025 – 05 : Approbation du compte administratif 2024 de l'EPIC Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31, R. 2221-49 et R. 2221-51 ;
- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- L'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
- Les statuts de l'EPIC Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors ;
- La délibération n° [numéro] du [date] approuvant le compte de gestion 2024 ;

Considérant

- Que le compte administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;
- Que M. Jean-Pierre DEMENUS, Directeur de l'EPIC, s'est retiré au moment du vote, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT ;

M. Michel-Pierre PECOUL, Président de séance élu pour cette délibération présente le compte administratif du budget général de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors pour l'année 2024, qui est arrêté comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : **720 110.47 €**
- Recettes : **664 848,41 €**

- Déficit de fonctionnement de clôture : **- 55 262.06 €**

Investissement :

- Dépenses : **118 413,87 €**
- Recettes : **186 393.04 €**
- Excédent d'investissement de clôture : **67 979.17€**

Soit un excédent global de clôture de **12 717.11€**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, hors de la présence de M. Jean Pierre DEMENUS, Directeur de l'EPIC, à 6 voix pour :

1. Approuve le compte administratif 2024 du budget général de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors tel que présenté ci-dessus ;
2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
4. Charge le Président de notifier la présente délibération à Madame le Comptable public de La Mûre ;
5. Autorise le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 07 avril 2025

Le Président

Didier RICHE

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture le 08 avril 2025
- de sa publication le 08 avril 2025

RÉGIE DU DOMAINE SKIABLE
GRESSE EN VERCORS
38650 Gresse en Vercors
04 76 34 30 04
Siret 880 716 121 000 12
remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr